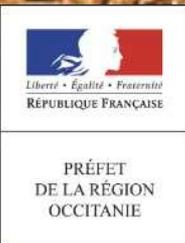


12ème Journée Qualité Construction

Webinaire
Mardi 15 décembre 2020

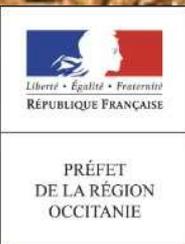


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Contrôles des Règles de Construction C.R.C.

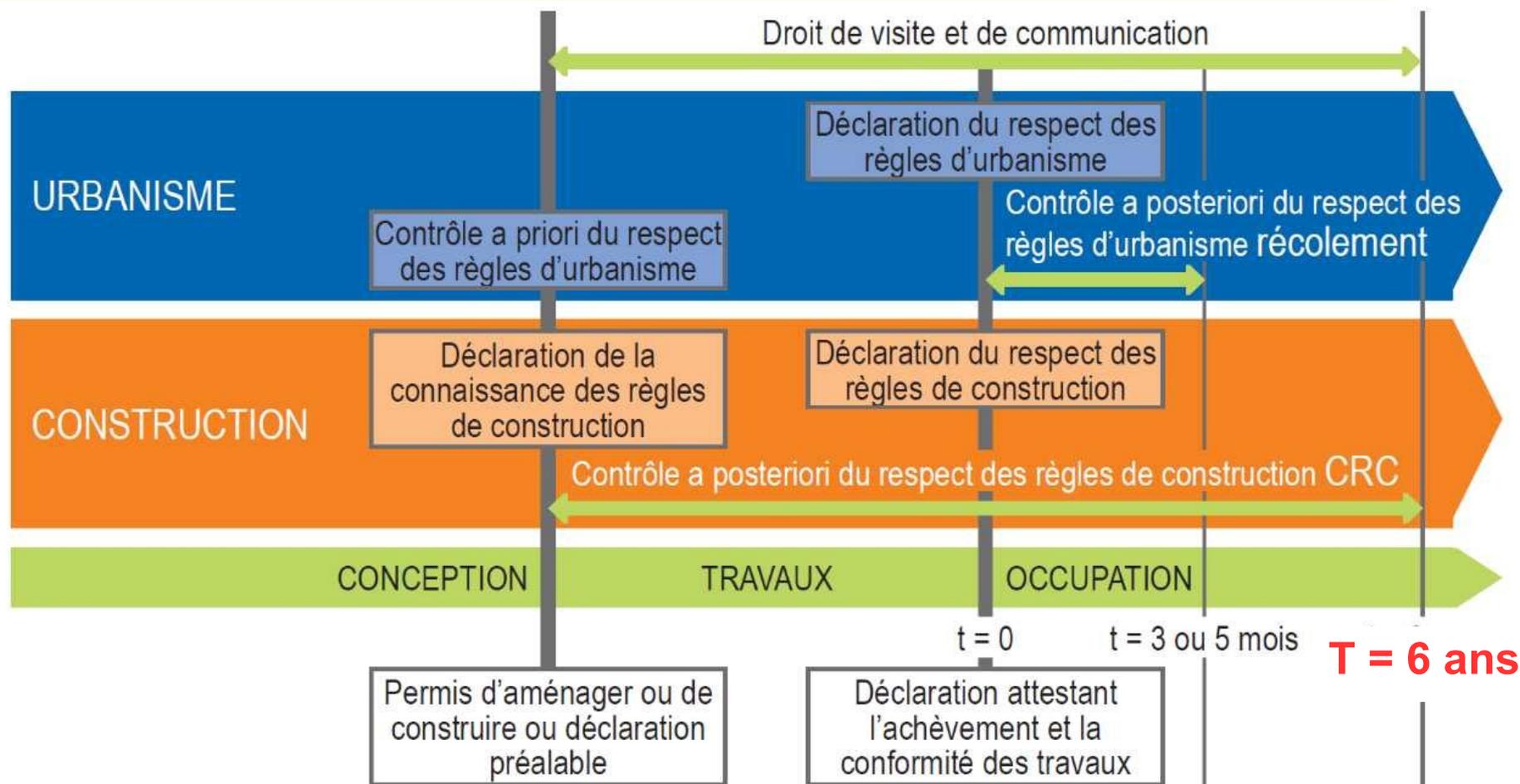
&

Sinistralité



Les Contrôles des Règles de Construction (CRC)

C'est une procédure de contrôle de police judiciaire au service de la qualité des bâtiments



Les Contrôles des Règles de Construction (CRC)

Les CRC pour quels objectifs:

- Pour garantir un niveau minimal de qualité de la construction dans les champs essentiels
- Pour éviter la concurrence déloyale entre les entreprises
- Pour diminuer les non conformités récurrentes et limiter ainsi la sinistralité qui s'en suit

Issus de tirages au sort, d'après la base de données des permis de construire (SITADEL) et/ou sur plaintes, les contrôles peuvent être effectués par :

- le CEREMA,
- la DREAL
- les DDT(M)

Cela représente,
par an en
Occitanie, un total
de plus de
1800 logements
contrôlés



1 Aération

Entrées d'air situées dans des pièces de service ou mauvaise mise en œuvre des sorties d'air
► problème de santé pour l'occupant

2 Garde-corps

Absence ou insuffisance de protection
► risque de chute

3 Sécurité incendie

Désenfumage et signalétique défectueux ou mal situés
► dangers graves en cas de sinistre

4 Thermique

Absence d'isolant thermique au niveau des combles
► augmentation de la consommation d'énergie

5 Accessibilité

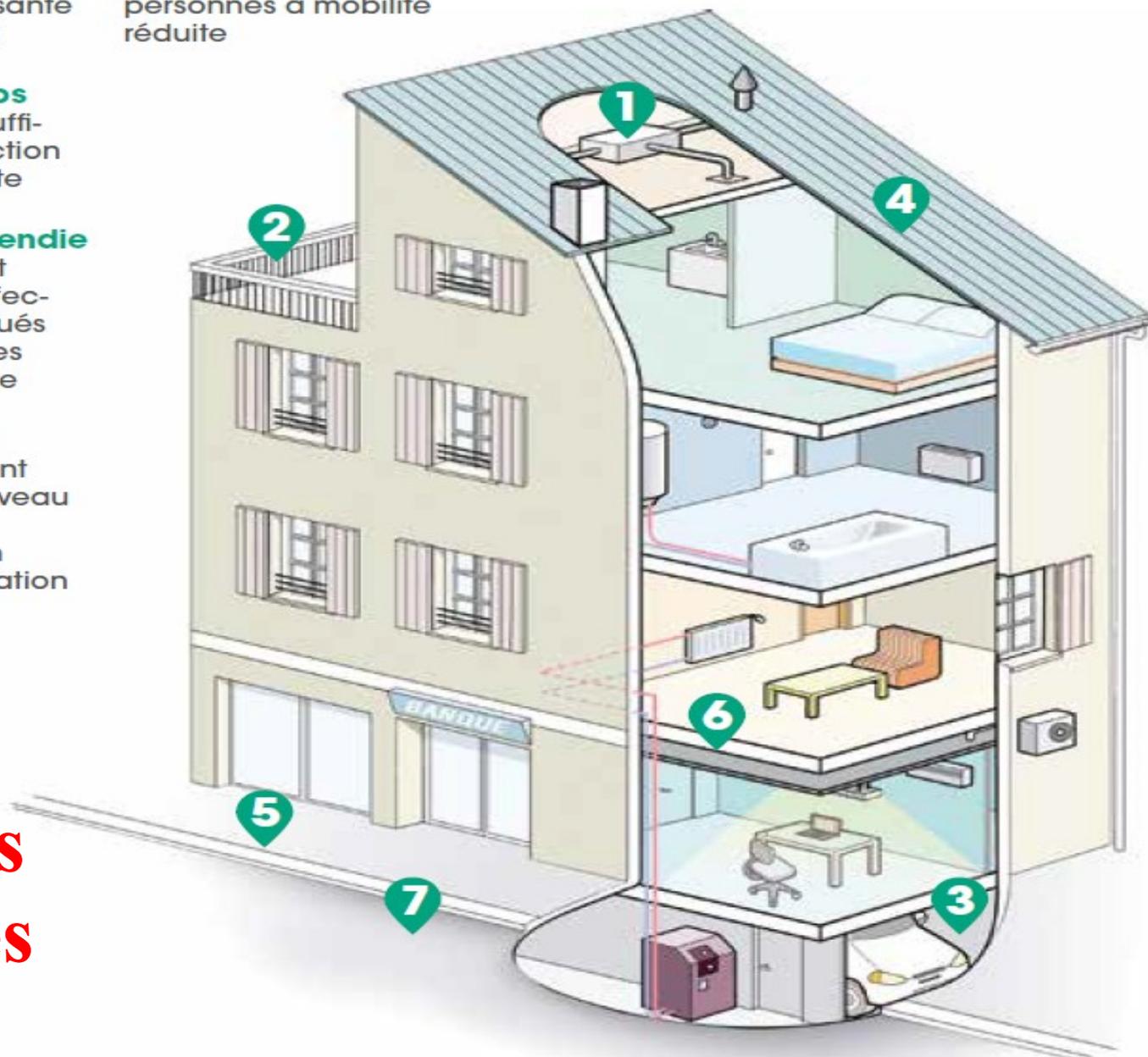
Forte pente ou présence de marches
► difficultés, voire impossibilité d'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

6 Acoustique

Mauvaise isolation phonique
► stress, conflits de voisinages

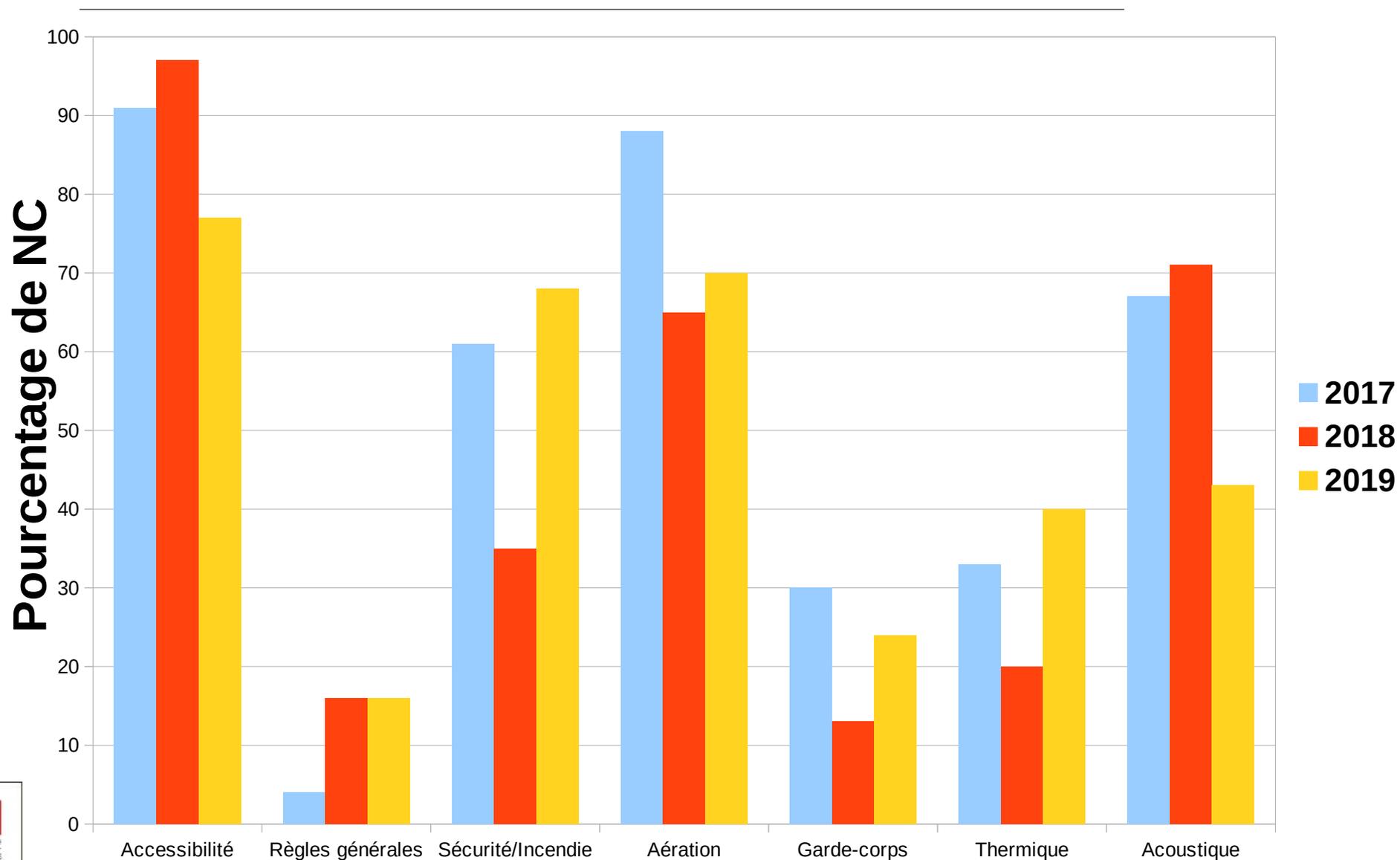
7 Parasismique

Fondations mal dimensionnées
► risque d'effondrement du bâtiment en cas de séisme



Les rubriques contrôlées

Evolution des Non Conformités (NC) en Occitanie



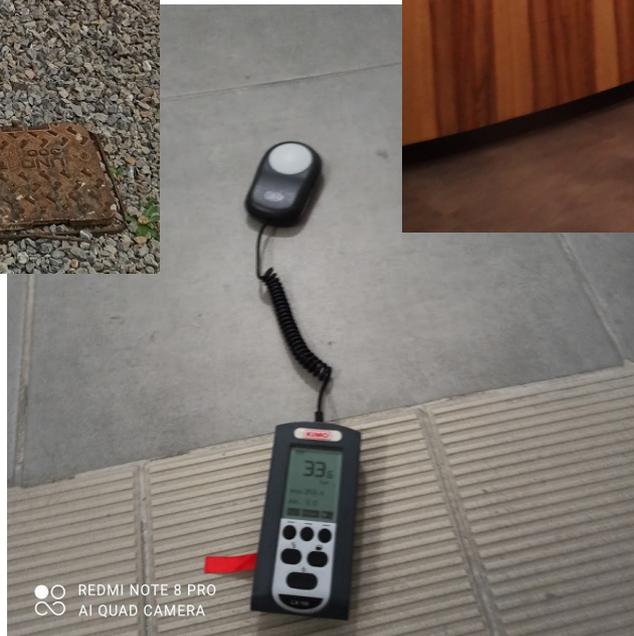
Quelques exemples de NC en « Accessibilité »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Quelques exemples de NC en « Accessibilité »



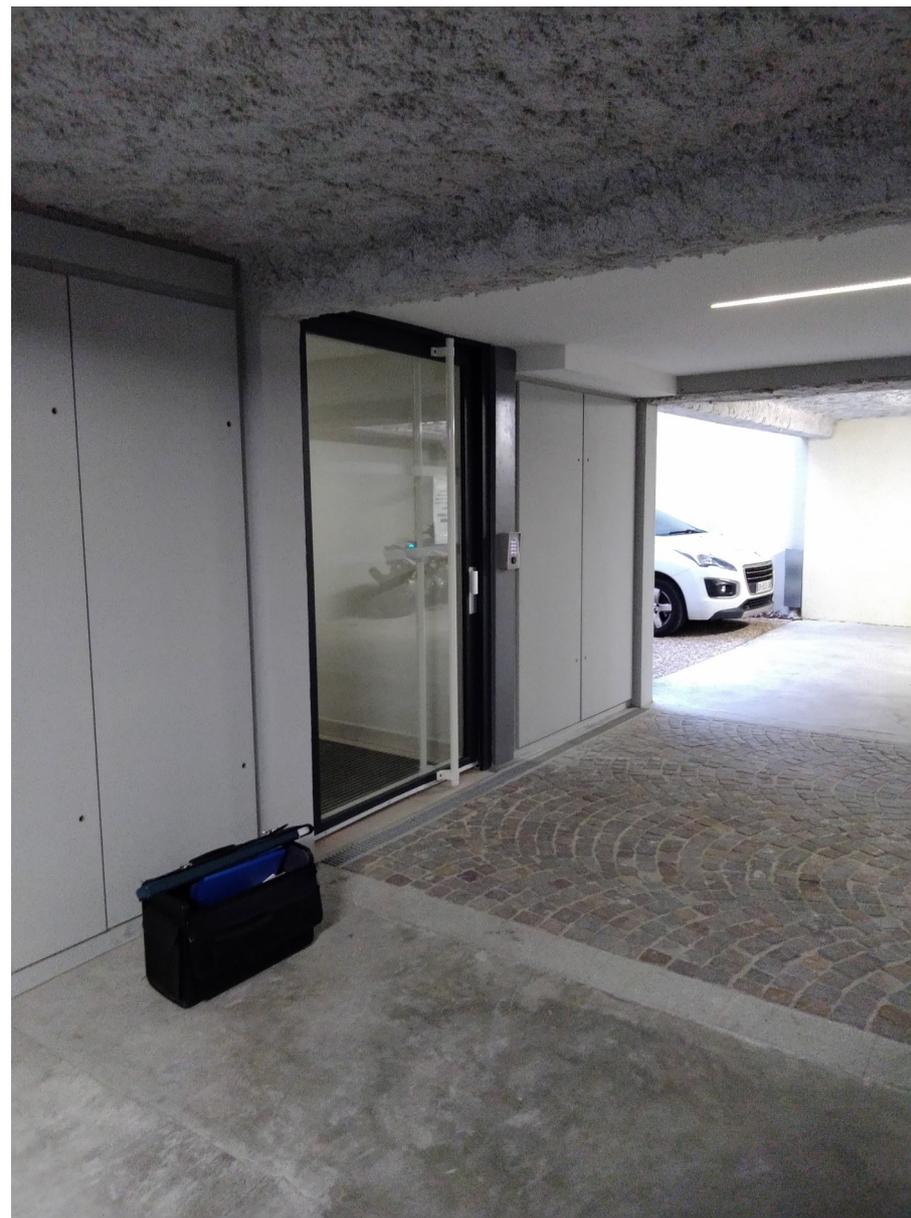
Quelques exemples de NC en « Accessibilité »



Quelques exemples de NC en « Accessibilité »



Quelques exemples de NC en « Sécurité Incendie »



Quelques exemples de NC en « Sécurité Incendie »



Quelques exemples de NC en « Ventilation »



Quelques exemples de NC en « Garde-corps »



Quelques exemples de NC en « Thermique »



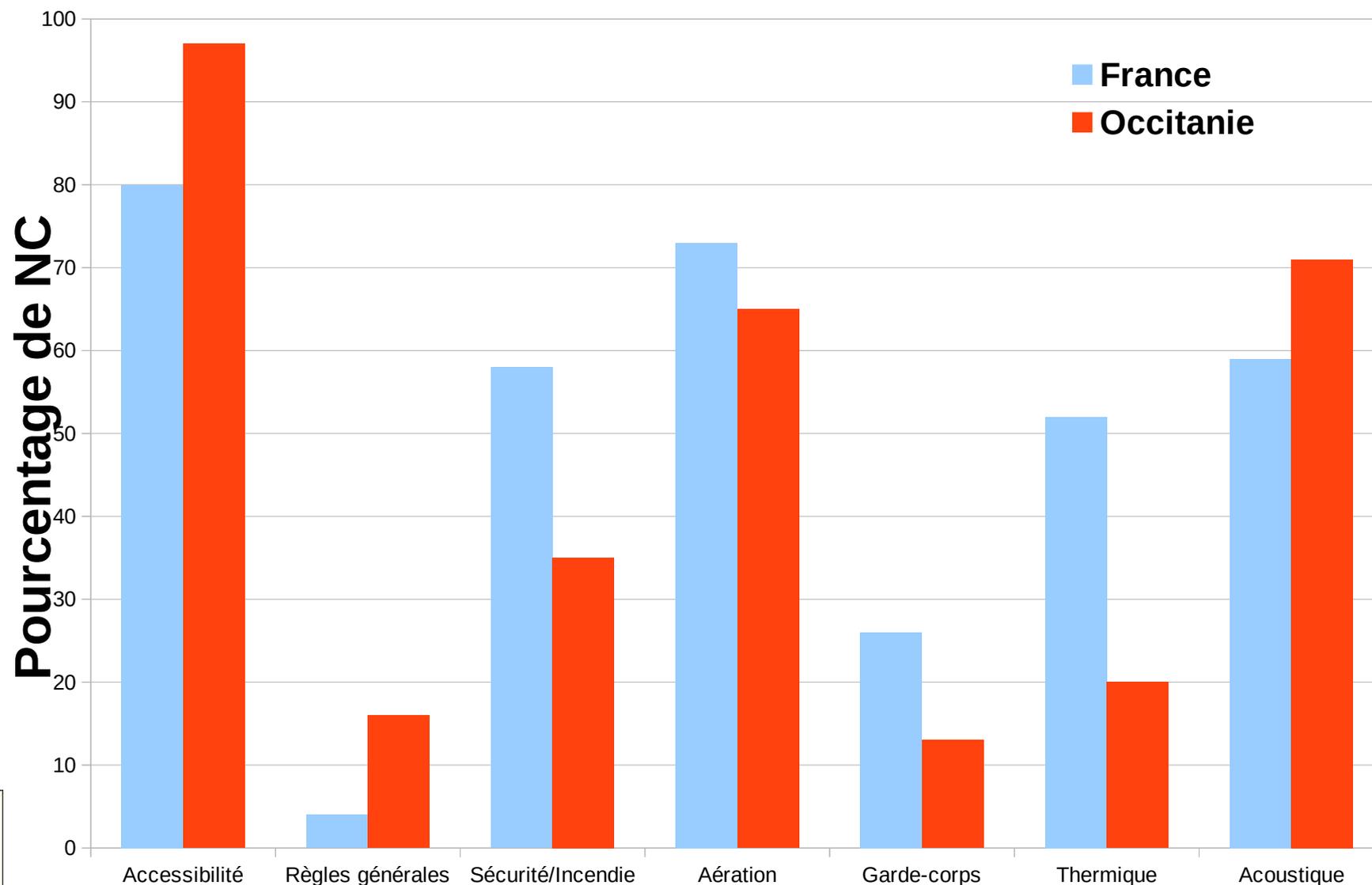
Quelques exemples de NC en « Thermique »



Quelques exemples de NC en « Acoustique »



Comparatif des Non Conformités (NC) France / Occitanie sur les CRC effectués en 2018

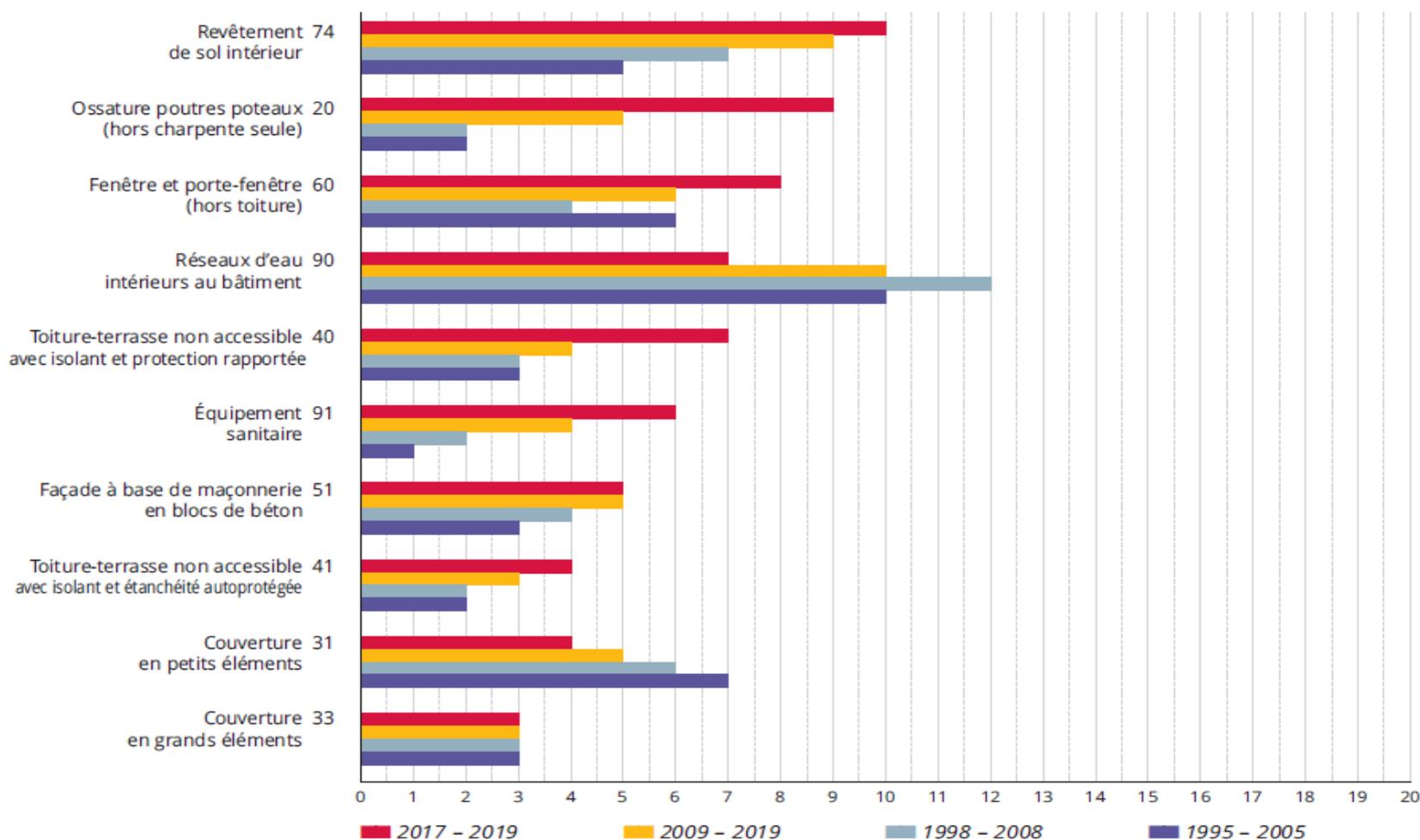


Sinistralité en lien avec L'Agence Qualité Construction (AQC)

OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION 2020

LOGEMENTS COLLECTIFS

Répartition en % de l'effectif



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Quelques parutions et infos

Évaluation de la performance des constructions neuves au regard des règles du Code (CCH)

Bilan des années 2017-2018



Laurent TAVELLA - 06.01.06.35.25.
Chargé de mission Bâtiment / Construction Règles - Contrôles - Sinistralité

DREAL Occitanie
1 rue de la Cité administrative — CS 80002
31074 Toulouse cedex 9
Téléphone : (+33) 5 61 58 54 90
laurent.tavella@developpement-durable.gouv.fr



Prévenir les désordres, améliorer la qualité de la construction

PÔLE
OBSERVATION

OBSERVATOIRE de la Qualité de la Construction

Édition 2020

TOUS LES SERVICES WEB AQC
EN UN SEUL GESTE ...



Le contrôle du respect des règles de construction

Un outil au service de la qualité des bâtiments

Nous passons plus de 80% de notre temps à l'intérieur des bâtiments et souhaitons que cet environnement de vie et de travail soit sûr, sain, et accessible. Les règles de construction sont définies pour garantir un environnement de qualité et contribuent à le rendre également économe et confortable. Le contrôle du respect des règles de construction, ou CRC, veille à la bonne prise en compte de ces règles.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE